

Paris le 15 mai 2020

Monsieur le Président de la République,

Les mesures favorisant la reprise de l'activité touristique dans notre pays se préparent activement. Le comité interministériel du 14 mai en a été une étape importante.

Nous voudrions attirer votre attention sur la situation d'une cinquantaine d'entreprises garantes de l'excellence du savoir-faire français. Elles sont membres de l'association « Entreprise et Découverte » qui anime et promeut la filière du tourisme de savoir-faire et, pour un certain nombre d'entre elles, adhérentes à l'Institut National des métiers d'art.

Ces entreprises produisent des biens et des services mais elles reçoivent aussi des visiteurs et constituent les « locomotives » du tourisme de savoir-faire. Cette filière a été mise à l'honneur l'automne dernier avec la création de la marque « France, savoir-faire d'excellence », soutenue par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Ministère de la Culture.

Ces entreprises ne sont pas classées, dans les codes NAF ou APE, dans des catégories du tourisme. Pour autant leurs chiffres d'affaires, dépend du tourisme à plus de 50% dont une part importante à l'accueil de visiteurs étrangers.

Une non-reconnaissance de cette spécificité serait un coup fatal porté à la filière. C'est pourquoi, nous sollicitons, de votre part, une intervention pour que ces entreprises puissent bénéficier des mêmes mesures et souplesses que celles accordées aux entreprises touristiques.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et vous assurant de notre implication totale dans le soutien à la relance de l'activité touristique dans les conditions sanitaires requises,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Luc Lesénécal
Président de l'INMA

Luc Fauchois
Président d'Entreprise et découverte